

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE  
CANTON DU TOUVET  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 08 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le 08 avril, à 20h30

Le Conseil Syndical, dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Services Publics à Saint Hilaire du Touvet sous la Présidence de Mme Julie de BRIE, Présidente.

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Syndical : 26 mars 2015

**ETAIENT PRESENTS** : Julie de BRIE, Flore CAQUANT, Ann HERTELEER, Christelle NEYROUD, Fabrice SERRANO.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Gérald FOURNIER (procuration Julie de BRIE), Philippe WACK (procuration Flore CAQUANT).

**ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES** : Isabelle MICHAUX

Christelle NEYROUD est nommée secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte rendu du 25 mars 2015**

Madame la Présidente propose le compte rendu du Conseil Syndical du 25 mars 2015.

Après corrections demandées par des membres du SISCO et vérifications,  
Le compte rendu est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

**2. Vote du Compte Administratif 2014**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Julie de BRIE, délibère sur le compte administratif 2014 du SISCO dressé par Julie de BRIE, Présidente.

Mme Flore CAQUANT, Vice-Présidente soumet au vote le compte administratif.

Le Compte administratif 2014 du SISCO se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013)	Part affectée à l'investissement en 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
<b>Investissement</b>	- 46 872.11 €		96 154.34 €	49 282.23 €
<b>Fonctionnement</b>	187 244.31 €	52 372.11 €	-113 075.59 €	21 796.61 €
<b>TOTAL INV+FCTN</b>	<b>140 372.20 €</b>	<b>52 372.11 €</b>	<b>-16 921.25 €</b>	<b>71 078.84 €</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2014, et reporte sur le budget primitif 2015 les écritures suivantes :

Excédent d'investissement (001) : 49 282.23 €  
Report à nouveau (fonctionnement recettes 002) : 21 796.61 €

### **3. Vote du Compte de Gestion 2014**

Le Conseil Syndical :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4. Vote du Budget Primitif 2015**

Mme la Présidente présente le budget primitif 2015,

Mme la Présidente indique que la demande de participation des communes de St Bernard et St Hilaire sont supérieures à celles votées par ces 2 communes,

Mme la Présidente s'engage à réduire certaines dépenses.

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité au niveau du chapitre le budget primitif 2015 du SISCO.**

**Levée de séance 21h45.**